

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2017.

**PRESENTS** : M. CHASSERIEAU Daniel, M. PAILLAT Dominique, Mme GRELIER Odile, M. GRELIER Bernard, Mme ROUSSIERE Sandrine, Mme GOURMAUD Catherine, M. EMERIT Dominique, Mme ROUET Laure, M. RIPAUD Philippe, M. HERBRETEAU Fabrice M. BOISSEAU Stéphane, Mme COUSIN Louissette, Mme RATTIER Michelle, M. GUITTON Franck, Mme BIZET Nathalie (arrivée en cours de point 1) Mme PHELIPPEAU Charlène (arrivée au point 5), M. PLESSIS François (arrivée au point 3).

**EXCUSES** : Mme BIZET Nathalie (arrivée en cours de point 1) Mme PHELIPPEAU Charlène (arrivée au point 5), M. PLESSIS François (arrivée au point 3), Mme BARON Laurence.

**SECRETAIRE**: Mme GRELIER Odile.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h45.

Après lecture de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2017, le Conseil Municipal approuve celle-ci.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1- Modification du tableau des effectifs (D2017-069)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que des avancements de grades sont possibles pour plusieurs agents.

Aussi, pour permettre les nominations par avancement de grade en temps voulu, il propose de créer plusieurs postes de la façon suivante :

Service technique : 1 poste d'adjoint technique principal de 2e classe et 1 poste d'agent technique principal de 1e classe.

Service administratif : 2 postes d'adjoint administratif principal de 1e classe.

Entretien de bâtiments : 1 poste d'adjoint technique principal de 2e classe.

Restaurant Scolaire : 1 poste d'adjoint technique principal de 2e classe.

Les anciens postes seront supprimés ultérieurement (après nomination de l'agent et avis du Comité Technique).

Monsieur Le Maire propose donc d'adopter le nouveau tableau des effectifs à compter de ce jour de la façon suivante :

			% TC	Heures/mn
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>				
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Vacant	100%	35H
Adjoint Technique Territorial	Titulaire	Pourvu	100%	35H
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Pourvu	100%	35H
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Vacant	100%	35H
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Pourvu	100%	35H
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>				
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Vacant	100%	35H

Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Vacant	100%	35H
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Pourvu	100%	35H
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Pourvu	100%	35H
<b>ECOLE</b>				
ATSEM Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Occupé	92.35%	32H22mn
<b>ENTRETIEN DES BATIMENTS</b>				
Adjoint Technique Territorial	Titulaire	Vacant	45.71%	16H
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Occupé	45.71%	16H
<b>GESTION DES SALLES /AGENCE POSTALE</b>				
Adjoint Administratif Territorial	CDI	Occupé	90%	31H30mn
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>				
Adjoint Technique Territorial	Titulaire	Occupé	41.69%	14H35mn
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Vacant	31.43%	11H
Adjoint Technique Territorial	Titulaire	Occupé	31.43 %	11H
Adjoint Technique Territorial	Titulaire	Vacant	26.43%	9H15mn

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le tableau des effectifs ainsi présenté qui prendra effet à compter de ce jour. (14 OUI et 1 ABSTENTION)

## 2- Décision modificative n°2 budget assainissement + n°3 budget communal (D2017-070 et 071)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que deux décisions modificatives doivent être prises pour les budgets assainissement et communal

La décision modificative du budget assainissement est la suivante :

n° de compte		DM	
		DEPENSES	RECETTES
6811	Dotations aux amortissements	+107.30 €	
6061	Fournitures non stockables	-107.30 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
21532	Travaux assainissements	+107.30 €	
281532	Amortissements Réseaux d'assainissements		+107.30 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>+107.30 €</b>	<b>+107.30 €</b>

La décision modificative du budget communal est la suivante :

n° de compte		DM	
		DEPENSES	RECETTES
21318 OP 92	Salle Polyvalente – Travaux	+4000 €	
21318 op 89	Bâtiments – Travaux	-4000 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0 €</b>	

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de valider les deux décisions modificatives présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les décisions modificatives aux budgets assainissement et communal présentées ci-dessus.

Arrivée de M. François PLESSIS à 19h55

### **3- Groupement de Commandes entre la Communauté de Communes et les Communes pour l'acquisition de nouveaux logiciels métiers (D2017-072)**

Monsieur Le Maire présente que dans le cadre de l'acquisition des logiciels métiers, la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay propose un groupement de commande pour l'achat de nouveaux logiciels mais aussi de nouveaux équipements informatiques.

Il a été décidé en Conseil Communautaire qu'une répartition entre les communes et la CCPC des frais de la consultation et accompagnement du Centre de Gestion de la Vendée sera faite entre les 6 collectivités, les frais total s'élevant à ce jour la somme de 1 440 € soit 240 € par commune.

De plus, pour ce marché une commission d'appel d'offres sera créée, deux membres doivent être désignés pour siéger.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord :

- pour adhérer au groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay
- désigne M. Daniel CHASSERIEAU et M. Dominique PAILLAT pour être membres de la Commission d'appel d'offres.

### **4- Présentation du rapport 2016 de Vendée Eau (D2017-073)**

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 95-635 du 6 mai 95, relatif au renforcement de la protection de l'environnement, fait obligation aux communes de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable. Il précise que la commune adhère à Vendée Eau un Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable. Cet organisme nous a fait parvenir le rapport annuel 2016. 11 syndicats sont chargés de la production d'eau, la commune de Saint-Germain-de-Prinçay dépend de l'Angle Guignard

Monsieur le Maire détaille :

- les indicateurs techniques (localisation, volumes produits, origine de l'eau,)
- les indicateurs physiques relatifs à la distribution (population, abonnés, volumes consommés)
- les indications sur la qualité de l'eau (analyses diverses), 1652 prélèvements ont été réalisés, juste 1 s'est révélé non conforme.
- les indicateurs financiers (prix du service, tarif de vente, composante d'une facture, état de la dette, montant global des investissements) et diverses annexes sur la qualité des eaux et les programmes de travaux.

Cette présentation faite, Monsieur le Maire demande au Conseil son avis sur ce rapport.

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le rapport de l'année 2016 sur les services de l'Eau

## **VOIRIE/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **5- Fixation du montant de la taxe de voirie 2017 (D2017-074)**

Monsieur le Maire fait part de la délibération du 3 septembre 2012 qui a institué la taxe de voirie destinée à assurer l'entretien des chemins, propriétés de l'ex-association foncière. Il laisse la parole à Dominique PAILLAT, adjoint à la voirie suivant ce dossier.

Celui-ci précise que conformément à ce qui avait été décidé, la commission des Affaires Rurales s'est réunie le 11 avril 2017 afin de :

- Contrôler la gestion de l'enveloppe financière 2016,
- Proposer les travaux à réaliser en 2017,
- Proposer le montant de la taxe de voirie,
- Proposer le seuil de recouvrement.

Comme l'année dernière, la redevance est fixée à 5 € de l'hectare.

Monsieur le Maire rappelle que la commune contribue financièrement à part égale avec les exploitants à l'entretien de ces chemins, conformément à ce qu'elle faisait auparavant pour l'Association Foncière, soit une dépense d'environ 18 000 € sur le budget communal remboursée par moitié en recettes par la redevance.

Arrivée de Mme Charlène PHELIPPEAU à 20h15.

M. Franck GUITTON demande qui entretient à l'année ces chemins ? M. François PLESSIS lui explique que chaque agriculteur se doit d'entretenir les chemins qu'ils empruntent, des cailloux sont déposés à proximité.

Puis il demande au Conseil Municipal son avis sur ce tarif.

Celui après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- valide à 5 € l'hectare le montant taxe de voirie due en 2017 par les exploitants sur la base de la Surface Agricole Utile qu'ils cultivent sur le territoire communal
- décide que la taxe ne sera pas mise en recouvrement en dessous d'un minimum de perception de 5 €.

#### **6- Lotissement le Tail : présentation des scénarios possibles et des acquisitions de terrains éventuelles (D2017-075)**

Monsieur Le Maire rappelle que 2 réunions ont eu lieu dans l'été concernant l'aménagement futur du lotissement Le Tail. Il précise que suite à ces échanges nous avons reçus 3 scénarios d'aménagements possibles dont 1 à privilégier.

Il remet un exemplaire de cet aménagement à chaque conseiller et demande à M. Dominique PAILLAT de commenter ce dernier.

M. Dominique PAILLAT rappelle que sur les 3 esquisses proposées :

- la première était sans l'acquisition de terrains supplémentaires sauf que cela pose soucis pour l'évacuation des eaux pluviales et usées sur la route du Général Charrette.
- la deuxième esquisse prend en compte l'éventuelle acquisition des terrains de M. et Mme Morand et permet ainsi les évacuations de tout le lotissement.
- Enfin, la dernière esquisse prend en compte l'atelier municipal et les terrains situés à l'arrière de celui-ci. Cette dernière solution nécessite des travaux beaucoup plus importants pour le raccordement des réseaux.

Toutes les esquisses prévoient également la création d'un parking de 1250 m<sup>2</sup> et une réserve foncière pour l'extension future d'ORGHANDI.

M. François PLESSIS précise que les bassins de rétention ne sont pas définis et seront déterminés par rapport au sondage de terrains. Il est précisé que cela fait un poumon vert dans le cœur du lotissement.

M. Fabrice HERBRETEAU précise qu'il faut faire attention aux parcelles en long.

Mme Nathalie BIZET interroge Monsieur Le Maire sur le prix des parcelles de M. et Mme Morand. Monsieur Le Maire rappelle que ces parcelles sont en zone U donc constructibles immédiatement et la commune pourra donc préempter ces parcelles.

Le prix de vente est fixé à 35 € le m<sup>2</sup> ; Toutefois il est précisé que des travaux devront être prévus (raccordement) et qu'une ligne moyenne tension traverse la parcelle (effet dissuasif).

Elle demande si nous avons vraiment besoin de ces parcelles ? M. Dominique PAILLAT lui précise que techniquement nous en aurons besoin pour éviter des surcoûts d'assainissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son avis, pour une négociation sur l'achat de ces parcelles cadastrées AB 608, 609, 754 et 757.

Après vote à main levée (14 OUI, 3 abstentions), le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une négociation soit lancée pour les parcelles de terrains cadastrées AB 608, 609, 754 et 757.

## DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en **matière de droits de préemptions urbains** en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Numéro	Titre de la décision	Objet	Montant	Date de la décision
22	Renonciation à préempter	Décision de ne pas faire valoir le Droit de Préemption Urbain de la Commune sur la parcelle cadastrée ZS 160 3 rue du Général Royrand	Mise à prix de 80 000 € + frais d'acte	04/07/2017

Monsieur le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de **marchés publics** en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Numéro	Objet du Marché	Attributaire	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
23	Raccordement du réseau Télécom Salle Polyvalente	ORANGE UNITE DE PILOTAGE RESEAU OUEST - NANTES	1 173.97 € (sans TVA)	04/07/2017
24	Acquisition d'un réfrigérateur à la mairie	FALOURD - CHANTONNAY	449.90 € T.T.C	04/07/2017
25	Acquisition d'un stop chutes pour le panneau de basket	NOUANSPOUR – NOUANS LES FONTAINES	460.80 € T.T.C	04/17/2017
26	Avenant à l'assistance technique 2017 Lagunes	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE 6 LA ROCHE SUR YON	150.16 € T.T.C	04/07/2017
27	Acquisition de mobilier pour la Salle Polyvalente	VEDIF COLLECTIVITES – FLORENSAC	16 900.13 € T.T.C	04/07/2017
28	Acquisition de moquettes et dérouleurs pour la Salle Polyvalente	KEOPS CONCEPT/DECO WEB – BOURGES COMPTOIR SEIGNEURIE GAUTIER – SAINT NAZAIRE	1 827.00 € T.T.C 315.15 € T.T.C	04/07/2017
29	Acquisition de dalles de sol pour l'aire de jeux à l'école publique	PLANET CAOUTCHOUC GEOGRAAF – EW DUIVEN (PAYS-BAS)	994.46 € T.T.C	24/07/2017
30	Complément sécurité incendie Salle Polyvalente	SAFE PA – ESSARTS EN BOCAGE	373.44 € T.T.C	30/07/2017

31	Peinture intérieure de la salle du Foyer des Jeunes composant la Salle Polyvalente	POUPARD JOGUET – SAINTE HERMINE	1 758.14 € T.T.C	28/07/2017
32	Acquisition d'une armoire positive dans la cuisine du Foyer Rural	YP CONCEPT– CHANTONNAY	1 521.48 € T.T.C	09/08/2017
33	Travaux divers supplémentaires Salle Polyvalente	BILLAUD – LES EPESES	2 694.12 € T.T.C	09/08/2017
		VAILLANT – POUZAUGES	1 239.58 € T.T.C	
		SNGE – LA ROCHE SUR YON	894.36 € T.T.C	
34	Acquisition d'un rayonnage mural bibliothèque	MANUTAN COLLECTIVITES – CHAURAY	388.92 € T.T.C	16/08/2017

### PAROLE AUX ADJOINTS

M. Bernard GRELIER, adjoint aux bâtiments, informe les Conseillers que la commission de sécurité réunit le 29 août dernier à la salle polyvalente a donné un avis favorable à l'ouverture de l'établissement.

Il précise qu'une réunion avec les associations utilisatrices sera fixée dans les prochains jours, pour l'aménagement des placards mais aussi fixer les conditions d'occupation de la salle.

Enfin, il termine en informant l'assemblée que des fissures sont apparues dans les vestiaires de la salle, ces dégâts mineurs seront à surveiller jusqu'au parfait achèvement (soit un an après la réception de travaux).

Mme Odile GRELIER, adjoint Loisirs Culture Tourisme Sport et Jeunesse, fait un point sur l'organisation de l'inauguration de la salle polyvalente. Elle précise également que la rentrée scolaire s'est bien passée dans les 2 écoles mais aussi au restaurant scolaire.

Enfin, elle tient à remercier Laure Rouet, correspondant Ouest France pour la diffusion chaque dimanche de ses articles de qualité sur le patrimoine de Saint-Germain-de-Prinçay.

M. Dominique PAILLAT, adjoint à la voirie, fait le compte rendu d'une réunion SCOM. Un nouveau marché va être signé, il est probable que le camion passe en alternance une semaine pour les ordures résiduelles et l'autre semaine uniquement pour les sacs jaunes.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part du départ au 1<sup>er</sup> septembre de Mme Fabienne PAPOT, agent administratif à temps partiel, recrutée depuis avril par le biais du Centre de Gestion. Elle sera remplacée par Mme Laureen POISSON jusqu'à fin décembre pour l'instant.

N'étant pas sollicité par la Commune de Chantonay comme les années passées, Le Conseil Municipal décide de ne pas participer au Téléthon.

Séance d'entracte d'automne à Saint Germain de Prinçay le 26 septembre 2017

## PROCHAINES REUNIONS

Commission bâtiment : le mercredi 20 septembre 2017 à 18h30

Commission voirie : le jeudi 28 septembre 2017 à 19h00

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le : **lundi 2 octobre à 19h45**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

---

AFFICHÉ LE 11 SEPTEMBRE 2017

---

Vu la secrétaire de séance  
Odile GRELIER

Certifié exact, le Maire  
Daniel CHASSERIEAU